



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le - 5 OCT. 2016

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections  
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par M. Fabrice GUYART  
☎ 03.22.97.80.61 - Fax : 03.22.97.81.93  
[pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr)

Référence à rappeler : DAJAL/BECCL/ n° 2016-0235

**Le préfet de la Somme**

à

**Monsieur le président du Conseil  
départemental de la Somme**

**Mesdames et Messieurs les maires du département  
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements  
publics de coopération intercommunale du département**

En communication à  
Mesdames les sous-préfètes de Montdidier et Péronne  
Monsieur le sous-préfet d'Abbeville

**Objet :** Informations relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en cours d'année pour une application différée.

J'ai l'honneur de vous informer de la parution de la note d'information du 22 septembre 2016 relative aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en cours d'année pour une application différée.

Cette note présente les nouveautés relatives aux conditions et aux délais dans lesquels doivent être prises les principales délibérations en matière fiscale en cours d'année pour une application l'année suivante.

Vous trouverez également en annexe de cette note un calendrier récapitulatif des principales dates limites d'adoption des délibérations en matière fiscale ainsi qu'un tableau synthétique des délibérations prises par chaque catégorie de collectivités.

Ces documents sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Collectivités Locales / Circulaires).

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Jean-Charles GERAY